

Gouvernance partagée à Chirols

Instances	Rôles (Ce qu'elle représente)	Objectifs (ce qui doit en ressortir)	Gouvernance (Qui siège ?, quel fonctionnement)	Temporalités (quel rythme de rencontre?)	Interactions principales (avec les autres instances)
Réunion publique	Concertation	Rassembler des envies, des mécontentements, des remarques, des besoins, des goûts... pour des projets. Rendre compte des actions réalisées et en faire le bilan.	Tous les habitants du village peuvent participer à ces réunions organisées et animées par la commission technique permanente.	1 fois par an au moins	Lien direct avec la CTP qui doit pouvoir générer des ateliers projets
Commission technique permanente (CTP)	Organise	Met en place les ateliers projets, en assure la validité, la faisabilité et le suivi. Elle nomme deux élus référents pour chacun des projets.	La CTP créée en début de mandat est formée de tous les élus et de tous les habitants qui peuvent y assister régulièrement ou non. Elle est pilotée et animée par un élu et se réunit salle des assos.	1 fois tous les 2 mois en alternance avec le conseil municipal.	Reçoit des idées de tous (individus, assemblées, associations, autres ...), crée les ateliers projets, puis transmet les projets aboutis au conseil municipal pour délibération. Dresse le bilan en réunion publique
Ateliers projets	Groupe de travail	Concrétiser des actions en réponse aux besoins des habitants.	Y siègent des habitants volontaires accompagnés d'un binôme d'élus référents. Chaque Atelier projet devra définir son mode de fonctionnement (animation pilotage...).	Se rencontre toutes les 2-3 semaines en fonction des besoins du projet. Ils n'existent que le temps nécessaire à l'atteinte de leurs objectifs. Ils ont un début et une fin.	Créés par la CTP, ils la tiennent au courant de leur avancée et prennent en compte les observations de la CTP.
Élus référents	Lien, porte voix	Liaison entre les ateliers projets et la commission permanente.	Composés d'élus qui par binôme se portent volontaires sur un domaine de compétence spécifique.	Lors de toutes les rencontres des ateliers projets auxquels ils sont affectés, de la commission permanente et du conseil municipal.	Ils font la navette entre la commission permanente et les ateliers projets auxquels ils sont affectés.
Conseil municipal	Administratif	Délibère sur les projets présentés par la CTP et sur les sujets purement administratifs.	Rassemble les élus. Pilotée et animée par le maire, cette instance est publique sauf si le huis clos est prononcé.	1 fois tous les 2 mois en alternance avec la commission permanente.	Lien direct avec la CTP et avec le public lors des permanences.
Commissions thématiques spéciales	Administre	Concerne des obligations légales, 2 thèmes : Listes électorales / Impôts Directs	Composées d'élus et de 2 citoyens nommés l'un par la préfecture, l'autre par le tribunal	Chaque fois que nécessaire	Rendent des comptes uniquement aux administrations concernées.
Commission finances	Administre	Elabore le budget et gère les finances tout au long de l'année	Composée d'élus et de citoyens volontaires	Chaque fois que nécessaire	Lien fort avec le conseil municipal.

**Qu'est ce qu'un
projet ?**

Un projet doit être mené en co-construction avec les habitants .
Il doit être budgétairement, techniquement, et administrativement viable.